

Les universités: notre avenir à tous



La qualité de l'enseignement et de la recherche dans les universités québécoises

Dans le sens le plus général du terme, les universités font un travail de qualité lorsqu'elles répondent efficacement aux besoins et aux attentes de la société. Ces attentes sont essentiellement les suivantes : assurer la formation de l'esprit critique aussi bien que l'insertion réussie des étudiants dans la vie professionnelle, servir de moteur au progrès de la connaissance, et rendre divers services à la collectivité.

Les universités répondent à ces attentes par leurs activités d'enseignement et de recherche, deux composantes de la mission universitaire qui évoluent dans une relation de symbiose, se nourrissant mutuellement l'une et l'autre. Elles sont pleinement imputables à la société de la qualité de ces activités.

De concert avec les autorités gouvernementales, les universités québécoises ont mis en place depuis la fin des années 1980 un système complet d'assurance qualité aussi bien des projets de nouveaux programmes universitaires que des programmes existants.

Le système actuel repose sur un partage clair des compétences convenu entre le gouvernement du Québec et les universités. D'un côté, en tant que bailleur de fonds et dépositaire des intérêts de la société, le gouvernement se réserve le droit de juger de l'opportunité d'un projet de nouveau programme. De l'autre côté, la communauté universitaire est responsable de juger des aspects académiques.

Ce système est complété par un double arrimage, d'une part avec les réseaux universitaires canadiens et internationaux, qui permet de vérifier le calibre international de nos programmes et, d'autre part, avec la société, qui permet d'en vérifier la pertinence.

En misant sur les acquis et en collaboration avec les acteurs de l'enseignement et de la recherche universitaires, les universités favorisent une bonification des processus d'assurance qualité afin de les mettre à jour dans une perspective d'amélioration continue tout en respectant les caractéristiques propres au système universitaire québécois.



CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

L'évaluation

des programmes et des enseignements universitaires

NOUVEAUX PROGRAMMES

Les projets de nouveaux programmes d'études universitaires sont conçus par des professeurs, dans un contexte de grande liberté académique. Chaque projet de nouveau programme doit recevoir trois avis favorables avant d'être offert aux étudiants.

Lorsqu'un projet de programme est entériné par l'unité responsable, il est examiné par les instances universitaires garantes de la vie académique de l'université¹ où siègent des professeurs de toutes les disciplines, des étudiants et des membres de l'équipe de direction. Ces instances sont appelées à juger de la qualité et de la pertinence du projet. Elles vérifient notamment les ressources académiques, matérielles et financières requises pour le soutenir adéquatement.

Le projet est ensuite examiné, dans le cas des programmes de grade, par la **Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP)** qui regroupe huit professeurs choisis pour leur grande connaissance du milieu universitaire et qui jouissent d'une autonomie pleine et entière dans le cadre de leur mandat. Pour chaque projet de programme qu'elle évalue, la CEP consulte un minimum de trois experts, dont au moins un de l'extérieur du Québec. Les représentants de la CEP et les experts externes visitent l'établissement et rencontrent sur place les principaux groupes d'intérêt, dont les étudiants. L'avis de la CEP, qui est assorti des rapports des experts, est toujours fondé sur ces évaluations externes.

Ensuite, l'opportunité de consacrer des fonds publics à un nouveau programme de grade est évaluée par le **Comité des programmes universitaires (CPU)** formé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Des professeurs y siègent également. L'opportunité est évaluée au regard de divers critères : le nouveau programme d'études répond-il à un besoin de la société? Ajoute-t-il de la valeur à l'ensemble de l'offre de programmes des universités? S'inscrit-il bien dans la programmation et les orientations de l'université qui le propose?

¹ Ces instances portent divers noms : Conseil des études, Conseil de la faculté, Commission des études, Conseil universitaire, etc.

² Il s'agit des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat.

Trois constats

1

La formation offerte par les universités, tant par l'enseignement que par la recherche, prépare bien les étudiants à la fois à agir comme citoyens et à s'insérer sur le marché du travail. C'est un acquis important que la société québécoise doit s'assurer de conserver.

2

Cette qualité de la formation universitaire résulte d'un effort concerté de la part du gouvernement et des établissements universitaires. Faisant œuvre de pionnières, les universités se sont dotées de mécanismes rigoureux et exhaustifs d'évaluation de leurs programmes.

3

En misant sur les acquis et en collaboration avec les acteurs de l'enseignement et de la recherche universitaires, les universités favorisent une bonification des processus d'assurance qualité dans une perspective d'amélioration continue et en tenant compte des caractéristiques propres au système universitaire québécois.

PROGRAMMES EXISTANTS

Les établissements universitaires québécois se sont donné il y a plus de 20 ans une **politique commune d'évaluation des programmes** existants en fonction des meilleures pratiques. Cette politique commune, mise à jour à deux reprises, prévoit que les universités doivent évaluer tous leurs programmes d'études à l'intérieur d'un cycle maximal de dix ans.

La politique commune édicte les conditions et les normes que doivent respecter les universités en matière d'évaluation des programmes. À cette fin, **chaque université s'est dotée d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études existants**, et de dispositifs efficaces et rigoureux auxquels elle soumet ses programmes. Une évaluation périodique comporte les cinq éléments suivants : l'autoévaluation, l'avis d'experts externes, le rapport final par un comité institutionnel, le suivi et la diffusion des résultats.

La politique s'accompagne de la création d'une **Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP)**, dont le mandat est de vérifier que chaque université évalue correctement ses programmes d'études en donnant la parole à tous les acteurs concernés : les professeurs, les chargés de cours, les étudiants, les diplômés, les employeurs, etc. Dans l'exercice de son mandat, la CVEP jouit elle aussi d'une autonomie pleine et entière. Elle est composée de cinq professeurs retraités, choisis sur la base de l'étendue de leur expérience du monde universitaire.

Par ailleurs, en vertu de la Loi sur l'instruction publique, les programmes de formation des maîtres sont soumis au **Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE)**. Des représentants universitaires siègent à ce Comité.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

L'enseignement est aussi évalué, d'abord et avant tout par les premiers concernés : les étudiants eux-mêmes, qui sont appelés à évaluer et à commenter la performance pédagogique de leurs enseignants dans tous leurs cours. La rétroaction anonyme ainsi obtenue est une source d'amélioration constante pour les enseignants, qu'ils soient professeurs ou chargés de cours.

Les enseignants bénéficient de services spécialisés de soutien à la pédagogie où ils peuvent trouver conseil dans leur travail incessant d'amélioration. Ces services ont été mis en place par les établissements afin d'accompagner les professeurs dans le développement de leurs compétences pédagogiques et de les soutenir dans l'amélioration continue de leurs enseignements.

Les universités ont également des politiques d'évaluation de l'enseignement qui spécifient les règles, critères et procédures encadrant le processus d'évaluation de l'enseignement au sein de l'établissement. De manière générale, ces politiques visent à assurer la qualité de la formation offerte aux étudiants et à préciser les responsabilités de l'établissement à l'égard du maintien de la qualité et de l'amélioration continue de l'enseignement.

La recherche et l'enseignement universitaires

évoluent dans
une relation de
symbiose où elles
se nourrissent
mutuellement.

- Lorsque l'université forme « à la recherche », les étudiants acquièrent des outils méthodologiques propres à la démarche scientifique rigoureuse.
- Lorsque l'université forme « par la recherche », elle permet au professeur-chercheur de demeurer à l'avant-garde du savoir et de donner un enseignement fondé sur les découvertes les plus récentes.

L'évaluation de la recherche

repose sur 2 principes fondamentaux :

- L'excellence
- L'évaluation par les pairs

L'étudiant en maîtrise ou au doctorat

Bourses d'excellence octroyées sur la base de concours.

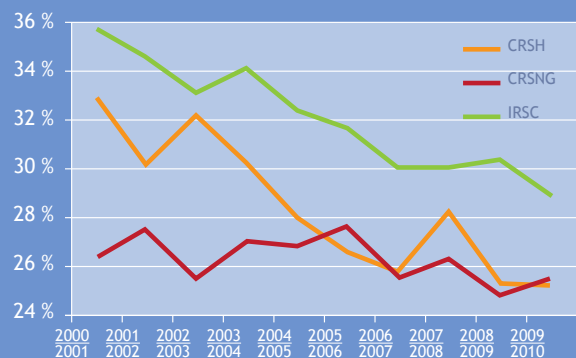
Le chercheur (stagiaire postdoctoral ou professeur-chercheur)

Soumis à l'évaluation de ses pairs sur une base individuelle ou comme membre d'un regroupement de chercheurs. Il sera évalué à chaque étape de sa carrière.

Le financement de la recherche

Près de 90 % du financement de la recherche provient des gouvernements fédéral et provincial ou d'organismes à but non lucratif et est attribué sur la base de concours d'excellence où les demandes excèdent toujours les ressources financières disponibles; il en résulte une très grande compétition.

PART DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES DANS L'OBTENTION DES FONDS DE RECHERCHE FÉDÉRAUX



« Bien qu'historiquement le Québec ait été en mesure d'obtenir, de la part des organismes subventionnaires fédéraux, une part de financement supérieure à son poids démographique (23,1 %), dans certains domaines, cette position est maintenant menacée. » SOURCE: *Cahier thématique: La qualité de l'enseignement supérieur au Québec*, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

19 %

Les articles
scientifiques d'origine
québécoise sont cités
internationalement
19 % plus souvent que la
moyenne internationale

SOURCE : SCIENCE-METRIX. *Positionnement du Québec en science et technologie, portrait scientométrique et technométrique*. 7 novembre 2008, 22 pages.

10 X

Les chercheurs
québécois publient
10 fois plus d'articles
scientifiques que le
poids démographique
du Québec dans
le monde.

Une large part des publications scientifiques sont réalisées en collaboration avec des chercheurs de l'étranger : 43 % en SNG (sciences naturelles et génie), 32 % en SSHAL (sciences sociales et humaines, arts et lettres) et 44 % en sciences de la santé.

Novembre 2012
www.universites-avenir.ca